



## Règlement du TRAIL URBAIN ANGOUMOISIN 2020

**Article 1 – Lieu et horaires :** Les courses se dérouleront le Dimanche 8 MARS 2020. Les départs auront lieu sur l'esplanade des Chais Magélis, à 9h00.

### **Articles 2 - Conditions inscriptions :**

- Par courrier, avant le 6 mars à : Amil Event 168 Rue de La Braconne – Le Breuil 16560 ANAIS Bulletin d'inscription + certificat médical / licence + chèque à l'ordre de Amil Event. Un dossier incomplet ne sera pas pris en compte.
- Sur internet avec paiement sécurisé sur : [amilevent-inscriptions.com/tua-2020](http://amilevent-inscriptions.com/tua-2020)
- Dans les boulangeries Blenews du 1er janvier au 6 mars 2020.

Le participant doit porter visiblement (sur le ventre), durant toute la compétition, le dossard fourni par l'organisation. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Les 2 épreuves sont ouvertes à tous et toutes, âgés de 16 ans et + à la date de la manifestation.

**Article 3 - Documents obligatoires validant l'inscription :** Bulletin d'inscription complété et signé, accompagné de :

- Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur : - d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ; - ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée, uniquement, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. D'après le code du sport, les athlètes doivent présenter une licence de la discipline concernée

Les participants mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

D'un chèque du montant correspondant à l'ordre de Amil Event.

**Article 4 – Tarifs:**

12 km = 14€ Distance ouverte à partir des Cadets (2003/2004)

20 km = 22€ Distance ouverte à partir des Juniors (2001/2002)

8 km = 10€ Distance ouverte à partir des Cadets (2003/2004)

8km = 8€ pour la Marche et la Marche Nordique

2€ par inscription sera reversée à l'association Vive L'Espoir qui lutte contre les cancers pédiatriques.

**Article 5 – Circuits :** les 3 distances de 8, 12 et 20km sont des parcours empruntant à la fois des parties bitumées, des chemins, des escaliers et des passages dans des sites emblématiques de la ville d'Angoulême.

Les parcours ne permettent l'accueil des concurrents en fauteuil.

**Article 6 – Chronométrage :** Le chronométrage sera effectué par un système de puce. Chaque puce non rendue sera facturée 15€.

**Article 7 - Cadeaux et Récompenses :** - Cadeau de bienvenue à chaque participant  
Récompenses pour les 3 premiers du scratch Hommes / Femmes de chaque distance.  
Récompenses pour le premier (Hommes / Femmes) des catégories Cadet, Junior, Espoir, Senior, Master 0, Master1/2, Master3/4, Master 5/6, Master 7/8, Master 9/10.

**Article 8 - Secours et Sécurité :** Service de secours, Médecin présent sur site, Signaleurs sur les circuits.

**Article 9 - Assurance :**

- Responsabilité Civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance à la compagnie ALLIANZ Cabinet Guillaume Voisin 53 Rue de Saintes 16000 ANGOULEME.

- Individuelle Accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les concurrents participent sous leur entière responsabilité.

**Article 10 - Divers :** Par le présent règlement l'organisation s'engage à informer les participants sur les points suivants : spécificité du parcours, conditions de course, conditions météorologiques, suivi du dernier coureur, tout abandon doit être signalé. Elle se réserve le droit d'annuler l'épreuve, en cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants ou des bénévoles, sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement. La sécurité est l'affaire de tous les intervenants, notamment des participants.

L'organisation se réserve le droit de publier le nom des participants sur tous supports (papier, internet...), d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir la manifestation.

Aucun accompagnement en vélo ne sera autorisé.

**TRAIL URBAIN ANGOUMOISIN by Blenews**

Pour tous renseignements :

Sarl AMIL EVENT

Adresse : 168 rue de La Braconne - Le Breuil 16560 Anais

Téléphone : 06.16.45.67.87.  
Email : amilevent16@gmail.com